

DECISION N° 00233

09 JUIL 2025

/D/PR/MINMAP/ACMP/SG/DAJ DU
relative au recours du Groupement GOSPHERE CINEXCO introduit dans le
cadre de l'appel à manifestation d'intérêt n°006/AMI/CUD/SG/DESCV/2024 ce de la République
pour la présélection des bureaux d'études ou groupement de bureaux du CAMEROUN
d'études devant participer à la consultation restreinte pour le contrôle A.R.M.P.
technique et la surveillance des prestations des entreprises chargées de la collecte des ordures ménagères et nettoyage de certaines rues et marchés
de la ville de Douala

L'AUTORITE CHARGEÉE DES MARCHES PUBLICS

- Vu la Constitution ;
Vu le décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
Vu l'arrêté n°413/A/PR/MINMAP du 08 décembre 2020 portant organisation et fonctionnement du Comité chargé de l'Examen des Recours résultant des marchés publics (CER) ;
Vu la décision n°2021/205//CER/ARMP/DG/2021 du 20 avril 2021 constatant la composition du Comité chargé de l'examen des recours résultant des marchés publics ;
Vu le recours du Groupement GEOSPHERE CINEXCO du 18 novembre 2024 ;
Vu l'avis technique de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) du 13 mars 2025 ;
Vu le procès-verbal de la 153^{ème} séance du CER du 13 mars 2025 ;
Vu les écritures et pièces du dossier ;

SUR LA RECEVABILITE

Considérant que ce recours du Groupement GEOSPHERE CINEXCO daté du 18 novembre 2024, a été introduit au CER ;

Que conformément à l'article 171 du Code des marchés publics, en phase de pré-qualification, le recourant aurait dû adresser son recours au maître d'ouvrage et non au Comité de l'examen des recours ;

Qu'il échet de le déclarer irrecevable pour cause d'erreur sur son destinataire, d'en informer le recourant et de transmettre cette décision au Directeur Général de l'ARMP pour publication au JDM ;

EN CONSÉQUENCE :

1. Déclare le recours du Groupement GEOSPHERE CINEXCO irrecevable ;
2. Dit que la présente décision sera notifiée au recourant et transmise au Directeur Général de l'ARMP pour publication au JDM. /-

Copie :

- DG/ARMP ;
- Pdt/CER ;
- CUD ;
- Intéressé (Gpt GEOSPHERE CINEXCO).

Yaoundé, le

09 JUIL 2025

LE MINISTRE DÉLEGUE À LA PRÉSIDENCE CHARGE DES

